

Effectif légal du Conseil Municipal : 23  
Nombre de membres en exercice : 17  
Quorum : 9  
Nombre de membres présents : 13

Secrétaire de séance : **M. Éric COUSIN**

Le **Onze Avril Deux Mille Vingt Deux**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 5 Avril 2022 conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Étaient présents :**

M. Bernard MAUZÉ – Maire  
M. Michel GOURJAULT, Mme Stéphanie VERRIER, M. Éric COUSIN, Mme Michelle ECLERCY,  
M. Guillaume GILLES - Adjoint  
Mme Fanny ABRIAT – Conseillère Municipale déléguée  
Mme Françoise MARTIN, Mme Viviane BETOULLE, M. Franck HUET, Mme Élisabeth LOUIS,  
M. Aurélien TESTIER, M. Pascal DARDILLAC formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 17 membres.

**Excusé avec pouvoir :** Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

<b>MANDANT</b>	<b>MANDATAIRE</b>
Mme Valérie DOLIMIER	Mme Viviane BETOULLE

**Excusés non représentés :** M. Laurent LANCEREAU, M. Guillaume Autexier

**Absente :** Mme Virginie SILLARD.

**Assistaient également à la séance :** M. MÉRAL – Directeur Général des Services,  
Mme DORAT - Adjoint Administratif Principal.

Monsieur Éric COUSIN est désigné Secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 7 Mars 2022 est adopté à l'unanimité.

## **FINANCES**

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2022**

Monsieur le Maire propose d'examiner les propositions des commissions ad hoc pour les subventions aux associations. L'ensemble des subventions attribuées cette année s'élève à 57 695 Euros.

Madame Michelle ECLERCY présente les propositions d'attribution des subventions pour les associations culturelles et autres et Madame Fanny ABRIAT celles pour les associations sportives.

### **Délibérations :**

Monsieur Le Maire remercie la commission Lien Social et donne la parole à Madame Michelle ECLERCY pour la présentation des travaux de la commission au sujet de l'attribution des subventions 2022.

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>DEMANDE EN FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEMANDE EN PROJET(S)</b>		<b>TOTAL ACCORDE</b>
AFTIL	250 €			<b>225 €</b>
Club des lévriers sportifs	200 €			<b>150 €</b>
AY 128	3 000 €			<b>1 600 €</b>
Amitiés et Loisirs	250 €	100 €	Achat de jeux	<b>350 €</b>
Club Récréapatch	150 €	250 €	Journée de l'amitié	<b>500 €</b>
Les Compagnons d'Hynao	200 €	3 500 €	Rabelaiseries	<b>3 700 €</b>
Maison Pour Tous	6 000 €	600 €	Spectacle	<b>3 100 €</b>
Minute papillon	800 €	600 €	Matériel	<b>200 €</b>
Toupie volante	1 800 €	300 €	Fête annuelle	<b>500 €</b>
École de musique Intervalles	10 000 €			<b>8 000 €</b>
BD LIRE 86	4 000 €		Festival	<b>2 500 €</b>
Association des Parents d'Élèves		1 000 €	Animations	<b>1 000 €</b>
Société des Mobilisés	800 €			<b>800 €</b>
Groupement des Commerçants GCIA	300 €			<b>300 €</b>
Comité de jumelage Ligugé/St Benoit/Lorch	500 €	300 €	Déplacement à Lorch	<b>800 €</b>
Comité de jumelage Ligugé/Sonning	500 €			<b>500 €</b>
Intégration au collège	10 € par élève			<b>10 € par élève</b>
Foyer Collège Renaudot	200 €			<b>180 €</b>
Chambre des Métiers	50 € par élève 7 x 50 €			<b>350 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>29 300</b>	<b>6 650 €</b>		<b>24 755 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'attribution des subventions aux associations d'activités sociales, culturelles et diverses présentées ci-dessus.

---

Monsieur le Maire remercie le travail de la commission Sports et Vie Associative et donne la parole à Madame Fanny ABRIAT pour la présentation des travaux de cette commission au sujet de l'attribution des subventions 2022.

ASSOCIATIONS	DEMANDE EN FONCTIONNEMENT	DEMANDE EN PROJET(S)		TOTAL ACCORDE
ACCA	340 €	0		<b>340 €</b>
ATHLÉTISME SMARVES	250 €	250 €	Relais nocturne	<b>500 €</b>
CANIKAZES 86	300 €	3 000 €	Trophée fédéral	<b>3 300 €</b>
GV DU CLAIN	600 €			<b>600 €</b>
CLUB DE JUDO MIOSSON		700 €	Tournoi et matériel	<b>700 €</b>
ISHIKI DOJO	400 €			<b>400 €</b>
CLUB DE BADMINTON	2 000 €	2 000 €	Tapis	<b>4 000 €</b>
CLUB DE FOOTBALL	15 000 €	2 000 €	Centenaire album, échange	<b>17 000 €</b>
TEAM HANDISPORT LIGUGÉ	1 000 €	500 €	Déplacements	<b>1 500 €</b>
CLUB DE VOLLEY-BALL	400 €			<b>400 €</b>
PASSE PARTOUT	200 €	100 €	Cartes IGN	<b>300 €</b>
TENNIS DE TABLE	700 €			<b>700 €</b>
UCC HANDBALL	1 200 €	0		<b>1 200 €</b>
VILITEUIL TENNIS	1 200 €	800 €	Tournois	<b>2 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23 590 €</b>	<b>9 350 €</b>		<b>32 940 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'attribution des subventions aux associations d'activités de la commission Sports et Vie Associative présentées ci-dessus.

### **FIXATION D'UN FORFAIT DE CAPTURE POUR LES ANIMAUX ERRANTS**

Il est proposé de débattre sur le prix demandé aux propriétaires d'animaux que la SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) prend en charge ou capture sur le domaine public.

Actuellement la Commune facture 100 € quand le propriétaire de l'animal est identifié. Monsieur le Maire propose de baisser ce forfait de capture demandé aux propriétaires.

#### **Délibération :**

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de débattre sur le forfait demandé aux propriétaires d'animaux que la SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) prend en charge ou capture sur le domaine public. À ce jour la Commune a un contrat avec cette société, depuis 2018.

Les missions de la SACPA sont :

- la capture et la prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique
- le transport des animaux vers le lieu de dépôt légal (la SPA)
- le ramassage des cadavres d'animaux et le transport vers l'équarrissage.

Seuls les services communaux et les forces de l'ordre (Police ou gendarmerie) sont habilités à faire intervenir la SACPA.

Le tarif annuel d'intervention de cette société, payé par la Commune est un forfait calculé sur le nombre d'habitants (0.772€ HT), soit environ 3450 € par an.

Afin de faire contribuer les intéressés (les propriétaires d'animaux identifiés) à cette dépense communale, il avait été fixée en 2006 un forfait de 100 €, par prise en charge. Le propriétaire paie également une taxe à la sortie de la SPA (environ 15 €).

Les recettes ne compensent pas les dépenses, mais malgré ça, il est proposé de diminuer le forfait et de le passer à 70 €. En effet on s'aperçoit que 100 € est une somme trop importante pour certaines familles.

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver que le forfait de remboursement pour la prise en charge d'animaux errants sur le domaine public à la charge des propriétaires identifiés sera de 70 € à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

### **APPROBATION DES TARIFS DE PHOTOCOPIES**

Monsieur le Maire propose d'actualiser les tarifs des photocopies qui n'avaient pas été revus depuis 2007. Ces tarifs seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> Mai 2022.

#### **Délibération :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs des photocopies, pour les services de la Mairie et de la Médiathèque à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2022.

Les tarifs suivants seront appliqués :

- ✓ Format A4 noir et blanc : **0.20 €**
- ✓ Format A4 noir et blanc/recto-verso : **0.25 €**
- ✓ Format A4 couleur : **0.30 €**
- ✓ Format A4 couleur / recto-verso : **0.35 €**
- ✓ Format A3 noir et blanc : **0.40 €**
- ✓ Format A3 noir et blanc / recto-verso : **0.45 €**
- ✓ Format A3 couleur : **0.50 €**
- ✓ Format A3 couleur / recto-verso: **0.55 €**

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la fixation des tarifs des photocopies comme ci-dessus proposés à compter du **1<sup>er</sup> Mai 2022** et ce jusqu'à nouvel ordre
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

### **APPROBATION DES TARIFS DU SÉJOUR JEUNES EN BRETAGNE**

Monsieur le Maire informe qu'un séjour en Bretagne est proposé aux jeunes Ligugéens du 23 avril au 29 Avril à Mahalon (Finistère) sur le thème de la Bretagne légendaire. 12 participants sont inscrits et il est nécessaire de fixer un tarif pour ce séjour.

#### **Délibération :**

Monsieur le Maire propose de valider les tarifs du séjour Jeunes en Bretagne qui aura lieu lors des prochaines vacances de Pâques (du 23 avril au 29 Avril). Le lieu du séjour est à MAHALON (Finistère). Les 12 participants sont connus (3 CM2 et 9 collégiens). Deux accompagnateurs sont prévus sur ce séjour.

Les tarifs du séjour seront de :

- ✓ QF 1 : 100 €
- ✓ QF 2 : 125 €
- ✓ QF 3 : 145 €
- ✓ QF 4 : 170 €
- ✓ QF 5 : 200 €
- ✓ QF 6 : 220 €
- ✓ Hors commune et QF non communiqué : 380 €

Après avoir entendu ces informations,  
Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver ces tarifs pour le séjour Jeunes prévu du 23 avril au 29 avril 2022 en Bretagne.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

## MARCHES PUBLICS

### RÉAMÉNAGEMENT DE LA POSTE EN LOGEMENTS ET SALLE POUR LES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose de valider les trois avenants ci-dessous.

Monsieur Éric COUSIN informe que la réception du chantier est prévue aux alentours du 10 Mai 2022. Il est prévu une visite avec la Commission Bâtiments le Lundi 9 Mai 2022 et une visite pour le public le Samedi 21 Mai 2022.

Madame LOUIS demande quelles associations pourront utiliser cette nouvelle salle. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une salle prévue pour le service social (épicerie sociale et vestiaire).

### APPROBATION D'UN AVENANT N°1 AU LOT N°6

Monsieur le Maire informe que l'entreprise DELHOUME propose un avenant n°1 au lot n°6 pour la fourniture et la pose de renfort en KKK/localisation de l'escalier RDC et R+1 pour 5 800 € HT.

#### Délibération :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la Poste en logements et salle communale, il est nécessaire d'ajuster les travaux et donc les coûts. Un avenant n°1 du lot n°6 Menuiseries intérieures bois – Ouvrages de plaques de plâtre - Plafonds suspendus de l'entreprise DELHOUME est présenté au Conseil.

L'avenant porte sur la fourniture et la pose de renfort en KKK sur l'escalier au niveau du RDC et du R+1 pour un montant de **5 800 € HT (6 960 € TTC)**.

Le marché passe de **117 577.39 € HT à 123 377.39 € HT, soit 148 052.87 € TTC**

Après avoir entendu ces informations,  
Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le principe de cet avenant en plus de **5 800 € HT** sur le lot n°6 de l'entreprise DELHOUME
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout document à intervenir dans ce dossier.

### APPROBATION D'UN AVENANT N°2 AU LOT N°2

Monsieur le Maire informe que l'entreprise CONTIVAL propose un avenant n°2 au lot n°2 (VRD- Gros œuvre) pour la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales pour un montant de 15 643.401 € HT.

### **Délibération :**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la Poste en logements et salle communale, il est nécessaire d'ajuster les travaux et donc les coûts. Un avenant n° 2 du lot n°2 VRD Gros-œuvre et ravalement de l'entreprise CONTIVAL est présenté au Conseil.

L'avenant porte sur la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales, pour un montant de **15 643.40 € HT (18 772.08 € TTC)**.

Le marché passe de **177 922.82 € HT**, à **193 566.22 € HT (soit 232 279.47 € TTC)**.

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le principe de cet avenant en plus de **15 643.40 € HT** sur le lot n°2 de l'entreprise CONTIVAL,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout document à intervenir dans ce dossier.

### **APPROBATION D'UN AVENANT N°3 AU LOT N°2**

Monsieur le Maire informe que l'entreprise CONTIVAL propose un avenant n°3 au lot n°6 (Menuiseries intérieures bois) pour des travaux de travaux supplémentaire avec sciage et pose de pierres de placage, pose coffret de puissance électrique pour un montant de 1 665.02 € HT.

### **Délibération :**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la Poste en logements et salle communale, il est nécessaire d'ajuster les travaux et donc les coûts. Un avenant n° 3 du lot n°2 VRD Gros-œuvre et ravalement de l'entreprise CONTIVAL est présenté au conseil.

L'avenant porte sur des travaux supplémentaires de sciage et pose de pierres de placage, pose de coffret de puissance électrique, et régulation des boîtes aux lettres pour un montant de **1 665.02 € HT**, soit un avenant **en plus de 1 665.02 € HT (1998.02 € TTC)**

Le marché passe de **193 566.22 € HT à 195 231.24 € HT (soit 234 277.49 € TTC)**.

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le principe de cet avenant en plus de **1 665.02 € HT** sur le lot n°2 de l'entreprise CONTIVAL,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout document à intervenir dans ce dossier.

### **LANCEMENT DU MARCHÉ D'ASSURANCES**

Monsieur le Maire informe qu'un marché public pour les assurances de la Commune va être lancé le 13 Avril 2022 pour une durée de 5 ans (1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 31 Décembre 2027).

Il s'agit d'un marché avec 5 lots :

1. Dommages aux biens,
2. Responsabilité générale et individuelle accidents et responsabilité civile,
3. Protection juridique et fonctionnelle (des élus et des agents),
4. Flotte automobile et missions (déplacement des élus et des agents),
5. Risques statutaires (assurances des agents)

## DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

### AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLU D'ITEUIL

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Communauté de Communes des Vallées du Clain concernant le PLU de la Commune d'ITEUIL.

Après analyse du dossier, ce projet de modification concerne l'agrandissement de la Zone Économique de la Clie (Route de Ruffigny). Il n'appelle pas de remarque particulière.

#### Délibération :

Monsieur le Maire présente le projet de modification simplifiée du PLU d'ITEUIL, sur la Zone d'Activité Économique intercommunale de la Clie, proche du Hameau de Ruffigny.

Le projet d'aménagement de la zone nécessite une modification simplifiée du PLU. L'objectif de cette modification est la diminution de la zone dite de tampon, non constructible, de 20 mètres, à 6 mètres.

Ce projet de modification simplifiée du PLU n'appelle pas de remarques particulières de la part des élus de Ligugé.

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver cette modification simplifiée du PLU d'ITEUIL.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

### PARTICIPATION FINANCIÈRE EN SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION UKRAINIENNE

Monsieur le Maire propose de venir en aide au peuple Ukrainien. Il propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 500 Euros correspondant à 1 Euro par habitant. Cette subvention sera versée à la CROIX ROUGE.

Madame ECLERCY informe que la collecte organisée par le CCAS va être acheminé prochainement.

#### Délibération :

Vu l'article L 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'urgence de la situation,

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisées pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensibles aux drames humains que ce conflit engendre, la Commune de LIGUGÉ tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien

La Commune de LIGUGÉ souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- ✓ héberger des familles de réfugiés en mettant en place tous les partenariats nécessaires (CCAS, notamment),
- ✓ collecter du matériel en mettant en place tous les partenariats nécessaire (CCAS, Préfecture, AMF, notamment),
- ✓ Faire un don.

Après avoir entendu ce rapport, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, en versant une aide financière de 3 500 Euros (1 Euro par habitant) à la CROIX ROUGE

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

## COMMISSIONS COMMUNALES

### PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES

Les Vice-présidents des commissions évoquent les travaux des différentes commissions communales.

Madame Fanny ABRIAT informe que le Forum des Associations aura lieu le Dimanche 4 Septembre 2022 au Domaine de Givray avec un troc sports (vêtements et chaussures de sports). Elle souhaite organiser un pique-nique avec les associations sportives afin que les associations se connaissent et puissent mettre en commun leurs forces vives et leurs matériels.

Pour la Jeunesse, la commission travaille sur le Conseil Communal des Jeunes. Des élections pourraient avoir lieu en Septembre pour une mise en place courant Novembre 2022.

Madame Stéphanie VERRIER informe que trois classes de l'École Élémentaire se sont déplacées dans le Périgord du 4 au 6 Avril 2022. L'école maternelle partira une journée à LA ROCHELLE. Elle informe que les inscriptions scolaires sont ouvertes depuis le 4 Avril 2022.

Madame Michelle ECLERCY rappelle l'organisation de la collecte pour l'Ukraine et informe que sa commission a travaillé sur l'étude des demandes de subventions des associations dont elle a la charge. Elle précise également qu'elle étudie les dossiers d'admission à l'Association « La main tendue » pour l'aide alimentaire. Elle informe qu'elle met en relation les demandeurs d'emplois avec les annonces laissées par les entreprises qui recherchent du personnel. À ce jour, 6 contrats de travail sont signés. Elle s'en félicite.

Elle informe que deux jeunes bénévoles viennent apporter leur aide à l'épicerie sociale.

Monsieur Éric COUSIN informe que des gros travaux vont être engagés à Givray (isolation). Ces travaux auront lieu dans le courant du premier semestre 2023 et sont subventionnés à 25 % par le Syndicat Énergie Vienne. Des études sont en cours pour réévaluer l'utilisation des salles en fonction du nombre de participants.

Les travaux de la voie douce du Poiré commenceront prochainement pour la partie comprise du parking de l'Europe au chemin blanc et viendront ensuite ceux de la piste du Granit.

Monsieur Guillaume GILLES informe que le prochain bulletin est en cours de finalisation dans son nouveau format A4 couleurs. La prochaine commission travaillera sur la mise en place d'un panneau d'information dans le centre bourg.

Un travail est en cours sur la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde et plus particulièrement sur le risque inondation.

La Commission développement économique va se réunir suite à la fermeture de commerce et l'aide à l'ouverture de futurs commerces. Il informe qu'un Ostéopathe va s'installer prochainement dans un local libre Place de l'Europe.

Madame Viviane BETOUILLE pour la Commission Tourisme – Environnement et Culture : Elle demande à quelle date est prévue la réouverture du grand jeu « le Secret du Manuscrit ». Monsieur GOURJAULT lui répond que les services techniques travaillent sur la remise en fonction. La Médiathèque s'occupera de la location dès la reprise de cette activité.

Elle demande à changer l'ordinateur du service tourisme.

## AFFAIRES INTERCOMMUNALES

### COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire informe que le Conseil Communautaire vient de se réunir et il informe que les taux des taxes sont maintenus. Tous les budgets sont votés. Le budget mobilité va augmenter pour permettre de mettre en place des liaisons vers LUSIGNAN et CHAUVIGNY. 3 associations ligugénnes ont obtenu une subvention (BD LIRE – CONSORTIUM COOPÉRATIVE (Filature) et Minute Papillon.

Pour la Zone Artisanale des Erondières, Monsieur le Maire informe que GRAND POITIERS a fait un bénéfice de 50 000 Euros. Un rendez-vous est souhaité pour développer cette zone.

GRAND POITIERS va demander une dérogation à la Loi SRU pour les logements sociaux. Sans cette dérogation, il manquerait 229 logements à Ligugé pour répondre aux exigences de cette loi.



Monsieur Éric COUSIN informe que le Syndicat du Plan d'Eau de la Filature a fixé au Samedi 25 Juin 2022 la fête de la Plage.

### **DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises dans le cadre des délégations qui lui sont accordées.

- ✓ Devis de 17 900 Euros auprès des Cuisines SCHMITT pour l'équipement des cuisines des appartements de l'ancienne Poste,
- ✓ Devis de 4 462 Euros auprès de KAMPAN pour l'achat de jeux pour enfants,
- ✓ Devis de 17 526 Euros auprès de l'entreprise MORILLON pour les ouvrants de la façade arrière du Presbytère,
- ✓ Devis de 2 027 Euros auprès de MAXILOC pour la location d'engins pour la réalisation de la piste cyclable du Poiré et divers travaux

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Michel GOURJAULT informe que le marché de Printemps aura lieu le Samedi 14 Mai 2022 sur le Parc de Sonning.

Madame Stéphanie VERRIER tient à remercier le personnel technique et administratif pour l'organisation des élections qui ont eu lieu dans le Gymnase Jean-Paul Gomez.

### **REMERCIEMENTS**

Monsieur le Maire donne lecture de lettres de remerciements reçues :

- De Messieurs VIVIER et LEROY de l'Association SMARVES et CLAIN Athlé 86 pour l'organisation de la course nocturne du 22 Mars 2022 – Monsieur DARDILLAC remercie les services techniques pour l'aide à l'organisation de cette manifestation.
- De Monsieur Philippe TAVEAU – Président des CANIKAZES 86 pour l'organisation du 14<sup>ème</sup> trophée fédéral Terre de Canicross des 2 et 3 Avril 2022 au Domaine de Givray.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.